



HAL
open science

Jean Jaurès sous l'œil de Joseph Paul-Boncour, l'avocat de la partie civile

Matthieu Boisdron

► To cite this version:

Matthieu Boisdron. Jean Jaurès sous l'œil de Joseph Paul-Boncour, l'avocat de la partie civile. Jacqueline Lalouette. Jaurès et le procès Villain, actes du colloque de Castres du samedi 23 novembre 2019, Centre national et musée Jean Jaurès, pp.113-145, 2021, 978-2-908696-05-9. hal-03219056

HAL Id: hal-03219056

<https://hal.science/hal-03219056v1>

Submitted on 6 May 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Jean Jaurès sous l'œil de Joseph Paul-Boncour, l'avocat de la partie civile

par Matthieu Boisdron,

*Chargé d'enseignement université de Nantes,
doctorant à Sorbonne Université*

Né en 1873 dans une famille conservatrice de la bourgeoisie du Loir-et-Cher, Joseph Paul-Boncour devient avocat après avoir suivi des études de droit à Paris. En 1898, il entame sa carrière au sein du cabinet de Pierre Waldeck-Rousseau avant de le suivre comme collaborateur à la présidence du Conseil quelques mois plus tard. Proche du socialisme, il est après cette première expérience choisi comme directeur de cabinet par René Viviani, nommé en 1906 par Clemenceau à la tête du premier ministère du Travail. Il détient à son tour ce portefeuille, en 1911, après être entré à la Chambre des députés en 1909. Battu lors des élections législatives de 1914, c'est au cours de la guerre, à laquelle il participe comme officier d'état-major, qu'il adhère à la SFIO. Dès son retour à la vie civile, il est choisi comme avocat de la partie civile peu de temps avant l'ouverture du procès Villain.

Son échec dans ce procès et l'ampleur du tollé que suscite le verdict masquent une autre réalité que la dimension strictement judiciaire revêtue par l'affaire. Le procès est pour les dirigeants de la SFIO un rendez-vous d'abord très politique ; pour des raisons propres aux équilibres internes du parti, mais aussi en raison du contexte du moment. Les circonstances expliquent pour quelles raisons c'est finalement Paul-Boncour, ce tard venu au parti socialiste unifié, peu lié à Jaurès, qui a été retenu pour défendre sa mémoire.

Son engagement dans cet épisode judiciaire se comprend donc d'abord à la lumière de la relation qu'il entretenait avec Jaurès. Il s'explique ensuite par le contexte des recompositions nées de l'après-guerre. L'attachement à la figure du député du Tarn sert enfin de marqueur politique sur le long terme et légitime la captation d'un héritage convoité.

Jean Jaurès et Joseph Paul-Boncour : une relation ambivalente

De 14 ans son cadet, Joseph Paul-Boncour n'a finalement côtoyé Jean Jaurès que d'assez loin. S'ils n'ont jamais été très étroits, leurs liens sont attestés et se sont noués assez tôt.

Joseph Paul-Boncour, un jeune intellectuel socialisant

Secrétaire de la présidence du Conseil aux côtés de Waldeck-Rousseau, Paul-Boncour se rapproche des réseaux du socialiste indépendant Alexandre Millerand. Ministre du Commerce, ce dernier incarne l'aile gauche du gouvernement de Défense républicaine. La thèse en droit de Paul-Boncour, consacrée au fédéralisme économique et publiée chez Alcan, alimente en effet la réflexion de l'entourage du ministre. Les décrets Millerand des 17 septembre 1900 et du 2 janvier 1901 qui permettent d'instituer des conseils régionaux du travail semblent s'inspirer de ce travail académique. Paul-Boncour relève en effet que l'évolution des conditions économiques et politiques au cours du XIX^e siècle a conduit les groupements professionnels à exprimer des intérêts communs et à constituer une véritable solidarité alors même que toute forme d'association leur était interdite depuis la Révolution. Il constate qu'il en résulte une tendance de ces groupements à la souveraineté économique par la prétention qu'ils ont à régler de manière contractuelle et obligatoire les conditions du travail pour le métier mais aussi pour la région qu'ils représentent. L'auteur, théorisant le « syndicat obligatoire », en conclut qu'il faut consacrer un système territorialement décentralisé afin que s'exercent pleinement les droits d'une « patrie professionnelle » dont il est nécessaire de reconnaître l'existence.

Or, la principale caractéristique des conseils régionaux du travail, ces instances tripartites locales de conciliation organisées par professions, réside dans ce que le corps électoral est constitué seulement par ceux qui adhèrent à un syndicat.

C'est par cet intermédiaire que Paul-Boncour fait la connaissance de Jaurès. On connaît le soutien apporté par ce dernier à Millerand, vivement critiqué par nombre de ses pairs pour avoir accepté un portefeuille dans un cabinet bourgeois. Il n'est donc pas étonnant que Jaurès s'intéresse à Paul-Boncour. Dans *La Petite République* du 10 mars 1900, il juge par exemple son livre sur le fédéralisme économique « remarquable à plus d'un titre » tout en constatant qu'il « s'arrête à mi-chemin ». Jaurès n'est pas le seul à considérer que la doctrine développée n'est pas à proprement parler socialiste. Si le contrat collectif se substitue dans le système imaginé par Paul-Boncour au contrat individuel, la souveraineté économique ne peut, pour les socialistes, déboucher que sur la propriété collective ; un pas que le jeune docteur en droit se refuse encore à franchir.

Malgré les divergences, un sensible rapprochement

Malgré ces divergences, Paul-Boncour contribue à entretenir le dialogue et sert ainsi d'intermédiaire entre Jaurès, battu lors des élections législatives de 1898, et son patron :

Je ne puis oublier non plus ce que [Millerand] avait dit de Jaurès, et de son admiration pour lui, à Waldeck-Rousseau qui ne le connaissait pas. Ce ne fut que plus tard, au cours du ministère, que les deux hommes prirent contact. Jaurès voulant que l'entrevue fût discrète, afin de ménager la susceptibilité des purs, n'alla pas directement dans le cabinet du patron. Ce fut moi qu'il vint voir accompagné de Gérault-Richard, qui dirigeait la *Petite République*, organe des socialistes indépendants, avant l'unification et *L'Humanité*. Il était convenu qu'après quelques instants de conversation avec moi, Waldeck manifesterait le désir de les voir lui-même. Ce qui fut fait¹.

1 Joseph Paul-Boncour, *Entre-deux-guerres. Souvenirs sur la III^e République*, tome 1 : *Les luttes républicaines, 1877-1918*, Plon, Paris, 1945, page 94.

Si les relations sont établies, elles sont encore ténues. La nomination de Clemenceau comme président du Conseil au mois d'octobre 1906 et sa décision de créer un ministère du Travail confié au socialiste indépendant René Viviani suscitent une certaine réserve, mais pas de franche hostilité de la part des socialistes unifiés. La situation sociale explosive du moment, associée aux méthodes musclées de Clemenceau vis-à-vis des revendications des ouvriers, mais aussi des fonctionnaires qui réclament le droit de grève et celui de se syndiquer, font basculer les socialistes dans l'opposition. Au printemps 1907, les révocations de fonctionnaires déclenchent plusieurs interpellations à la Chambre. À l'occasion de ce débat, Paul-Boncour, directeur de cabinet de Viviani, est cité par certains parlementaires socialistes, dont Jaurès :

[...] lorsque [M. Viviani] a choisi délibérément comme chef de cabinet M. Paul-Boncour, théoricien propagandiste de l'organisation syndicale des fonctionnaires, lorsqu'il a chargé M. Paul-Boncour de recevoir au nom du ministre, comme représentant du ministre, toutes les délégations des ouvriers et des fonctionnaires, je dis, messieurs, que les fonctionnaires seraient des fous ou seraient des niais s'ils n'avaient pas compris que le ministre du travail leur offrait, leur suggérait, leur imposait l'organisation syndicale².

Clemenceau obtient certes la confiance de la Chambre à l'issue de cet épisode, mais il voit néanmoins se dresser face à lui une opposition socialiste qui s'était jusqu'ici prudemment abstenue. Les mois qui suivent ne marquent aucun apaisement du climat social, bien au contraire. Sur le plan politique, les années 1907-1908 sont donc celles de la clarification des relations entre radicaux et socialistes. La SFIO est en effet agitée par l'antipatriotisme, l'antimilitarisme et l'antiparlementarisme de Gustave

2 *Journal officiel de la République française. Débats parlementaires. Chambre des députés, séance du 11 mai 1907, p. 969.*

Hervé. L'ascendant que prend Jaurès sur la direction de la SFIO lors du Congrès de Toulouse en octobre 1908 contribue toutefois à la détente et rend envisageable la reconstitution d'un possible bloc des gauches. C'est dans ce climat que Paul-Boncour quitte le cabinet Viviani au mois de janvier 1909 après avoir été élu député du Loir-et-Cher à l'occasion d'une législative partielle.

À la Chambre, l'émergence de combats communs

Si Paul-Boncour est élu sans concurrent, c'est d'abord parce qu'une lutte très sévère divise localement le camp républicain et qu'il apparaît comme le seul candidat apte à l'unir. Il bénéficie du soutien des maires républicains du Comité républicain radical-socialiste du Loir-et-Cher et jouit aussi du soutien discret de la Fédération socialiste du département. Reconduit lors des élections de 1910, il rejoint le groupe parlementaire républicain-socialiste³. Se revendiquant collectivistes, les républicains-socialistes ne sont ni marxistes, ni révolutionnaires. Au prix de certaines contorsions idéologiques, ils revendiquent une place à la jonction des radicaux-socialistes et des socialistes unifiés. Le groupe parlementaire attire à lui des personnalités : Victor Augagneur, Alfred-Léon Gérault-Richard, Alexandre Millerand, Anatole de Monzie, Paul Painlevé, René Viviani...⁴ Paul-Boncour plaide pour la conclusion d'une entente entre radicaux-socialistes et socialistes et se heurte assez fortement à Jaurès. Dans *L'Humanité*, le 9 mars 1909, ce dernier considère « l'intrigue du socialisme « indépendant » [comme] une force de confusion et de corruption ». En réponse, Paul-Boncour dénonce « l'anathème au parti socialiste indépendant » dans une tribune publiée dans *La Lanterne* le 13 mars 1909. Malgré

3 Sur les groupes parlementaires et la réforme de juillet 1910, voir Gilles Le Béguec, « Naissance et développement des groupes parlementaires sous la III^e République », *Parlement[s]*, 2003, n°0, p. 68-83.

4 Yves Billard, *Le Parti républicain-socialiste de 1911 à 1934*, thèse pour le doctorat d'histoire, sous la direction de Jean-Marie Mayeur, Paris IV, 1993, p. 41-80.

ces quelques réactions d'humeur, c'est plutôt la coopération qui prime. C'est le cas, par exemple, lors du débat relatif à la loi sur les retraites ouvrières et paysannes – que Paul-Boncour, ministre du Travail, sera chargé de mettre en application – et que soutient Jaurès malgré ses imperfections⁵. Après la chute de Briand, le gouvernement Monis, auquel participe Paul-Boncour, est d'ailleurs favorablement accueilli par celui-là⁶. Jaurès apporte aussi son concours à la conférence interparlementaire franco-allemande de Berne de mai 1913 à laquelle prend part Paul-Boncour⁷. Enfin, dans une Chambre restée à gauche après les élections de 1910, mais qui se trouve face à des cabinets glissant vers le centre droit, les deux hommes se retrouvent pour contester la loi de trois ans. Paul-Boncour propose un projet transactionnel d'un service militaire d'une période de trente mois tandis que Jaurès, lui, combat toute extension de sa durée.

Ils commencent à se voir de plus en plus régulièrement : « J'allais souvent le prendre chez lui, et nous allions ensemble à pied à la Chambre »⁸. Leur dernière rencontre intervient après l'échec de Paul-Boncour lors des élections législatives de 1914.

Le 12 juillet 1914 [...] je fus prendre congé de lui [...]. Il me dit : « Eh bien, Boncour ! Si vous aviez été des nôtres, comme vous devriez en être, comme vous en serez un jour, vous auriez été contre moi au congrès de Paris⁹ ». Le Parti socialiste venait, en effet, de tenir son congrès. La grave question de la grève en cas de guerre l'avait agité, et opposé Guesde à Jaurès. – « [...] Vous savez mon admiration pour vous et combien je vous suis. Mais cette fois j'aurais été avec Guesde. Voyez-vous je redoute que la grève ne réussisse dans le pays le plus démocratique, et soit brisée ailleurs, dans les pays de réaction ou de dictature,

5 Gilles Candar, Guy Dreux, « Le sens du mouvement : la loi sur les retraites ouvrières et paysannes », *Cahiers Jaurès*, 2011/1, n°199, p. 97-110.

6 Gilles Candar, Vincent Duclert, *Jean Jaurès*, Fayard, Paris, 2014, p. 416.

7 Ibid., p. 466-467.

8 Archives nationales, fonds Joseph Paul-Boncour (désormais AN JPB) 424 AP 52, « Un Jaurès inconnu », *Information*, 28 août 1965.

9 14-16 juillet 1914.

à une heure où les minutes comptent ». – « Oui, cher ami, je sais vos préoccupations patriotiques, et c'est pour cela que je tiens à ce que vous entriez dans le Parti pour les y exposer. [...] Jaurès à son tour [...] développa ce qui était le fond de sa véritable conception [: la grève] ne devait jouer que si, par avance, les différentes sections de l'Internationale s'étaient engagées à faire de même [...] et contre le gouvernement responsable de la guerre [...] il n'y avait qu'une preuve de la volonté de la guerre [...] c'était le refus de l'arbitrage. Et Jaurès ajouta, sur quel ton ! Je ne l'oublierai jamais : « Ah ! Voyez-vous tout faire pour éviter la guerre ! Ce sera une chose affreuse. On nous tuera d'abord. On le regrettera peut-être après, mais ce sera trop tard »¹⁰.

Rapportés tardivement, et reçus avec toutes les réserves imposées par un délai de plusieurs décennies, ces entretiens semblent confirmer la proximité qui s'est installée entre les deux hommes tout en corroborant les désaccords importants qui demeurent, au regard des questions de défense nationale notamment.

Paul-Boncour et Jaurès n'étaient pas des intimes et ont pu parfois se confronter. En revanche, tout laisse à penser qu'ils entretenaient une relation de confiance que permettait une convergence politique ponctuelle et partielle. À la veille de la Grande Guerre, celle-ci s'est accentuée, à mesure que Paul-Boncour se rapprochait du Parti socialiste unifié.

10 Joseph Paul-Boncour, « Jaurès prophète », *La Revue socialiste*, n°125, juillet 1959, p. 348-351, AN JPB 424 AP 49 dr. 2, dossier du centenaire de Jean Jaurès. Cette entrevue est relatée en des termes presque similaires dans Joseph Paul-Boncour *Entre-deux-guerres...*, tome 1, *op. cit.*, p. 240-241. Relevons une incohérence entre ce témoignage et d'autres que livre Paul-Boncour. Il raconte en effet à plusieurs reprises avoir également pris part, à la fin du mois de juillet 1914, à un dîner chez Blum où était présent Jaurès et lors duquel ce dernier avait longuement et tendrement parlé de son fils qui venait de passer son baccalauréat. Il évoque cet épisode à plusieurs reprises, à l'exception notable de ses *Souvenirs sur la III^e République*. D'abord dans un numéro d'hommage à Jean Jaurès de la revue *Floréal*, qu'il a créée après-guerre et dont il est le directeur (n°26, 31 juillet 1920, p. 594). Ensuite dans « Jaurès intime », *Information*, 18 novembre 1959 et « Un Jaurès inconnu », *Information*, 28 août 1965, AN JPB 424 AP 52.

Joseph Paul-Boncour, avocat de la partie civile au procès Villain

Après quatre années passées dans différents états-majors et au front, Paul-Boncour est démobilisé fin janvier 1919¹¹. Dès son retour, la SFIO le désigne comme avocat de la partie civile dans le procès Villain.

Le choix de Paul-Boncour comme avocat principal de la partie civile

Depuis le début de l'année 1916, Paul-Boncour est membre du parti socialiste unifié¹². Il justifie la décision de rejoindre ses rangs au motif que la SFIO était désormais « à fond dans la défense nationale »¹³. Il considère que le Parti socialiste comptera parmi les organisations politiques amenées à jouer un rôle majeur dans l'après-guerre¹⁴. À la différence de Guesde qui voyait la participation des socialistes au conflit comme une parenthèse patriotique, il considère la guerre comme un moment fondateur et se rapproche des conceptions d'Albert Thomas. Pour autant, le positionnement du nouvel adhérent, tenu éloigné des querelles de chapelle en raison de ses obligations militaires, ne semble pas si net à ses nouveaux camarades. À en croire Daniel Renoult, Paul-Boncour « passait presque à la fin de la guerre pour un « minoritaire » »¹⁵. Il faut certainement voir dans cette équivoque les raisons qui ont poussé les nouveaux dirigeants du parti socialiste à retenir son nom. Après le congrès d'octobre 1918, les « minoritaires » sont en effet devenus « majoritaires » au sein de la SFIO¹⁶. C'est Marcel Cachin, le remplaçant de Pierre Renaudel à la tête de *L'Humanité*, qui

11 Service historique de la défense, dossier de Joseph Paul-Boncour, 9 M 605, Yh 239.

12 Joseph Paul-Boncour, *Entre-deux-guerres...*, tome 1, *op. cit.*, p. 263.

13 Ibid., p. 262.

14 Joseph Paul-Boncour, *Entre-deux-guerres...*, tome 1, *op. cit.*, p. 262.

15 Daniel Renoult, « Le témoignage de Léon Blum », *L'Humanité*, 29 décembre 1923.

16 La nouvelle CAP comprend douze ex-minoritaires, dix ex-majoritaires et un centriste. Georges Lefranc, *Le mouvement socialiste sous la troisième République*, tome 1 : 1875-1920, Payot, Paris, 1977, p. 213.

sollicite Paul-Boncour¹⁷. Ce dernier inspire confiance à l'aile gauche alors que celui qui est déjà l'avocat de la partie civile depuis 1915, Georges Ducos de la Haille, est issu des rangs possibilistes et compte parmi les modérés de l'aile droite¹⁸. Paul-Boncour a aussi le grand avantage d'être un ancien combattant. Sa Croix de guerre, ses deux citations et sa Légion d'honneur obtenues au front sont des atouts à ne pas négliger¹⁹. Quoi qu'il en soit, la nécessité d'adjoindre un deuxième avocat ne fait pas débat, y compris du côté des anciens « majoritaires », comme on le constate à la lecture de cette lettre de Marius Moutet adressée à Renaudel :

Paris, le 21 janvier 1919. Mon cher Renaudel. Ne pensez-vous pas comme beaucoup de nos camarades que la défense si considérable des intérêts en jeu dans le procès Villain mérite que nous nous en occupions plus activement. Je te dirai tout net que notre ami Ducos, si dévoué soit-il, ne me paraît pas du tout l'homme de la situation. Il passe au Palais pour être assez maladroit [...]. Sans le déposséder, je crois qu'il nous faut chercher qui mettre à côté de lui. [...] j'ai eu le renseignement qu'un homme de très grande valeur [...] attend l'occasion de se révéler [...] : c'est M^e Campinchi [et] s'il ne fait pas de politique militante, il est dans le palais de ceux qui nous sont le plus sympathiques. De plus, c'est un blessé de guerre et cela ne fera pas de mal pour combattre Zévaès et Géraud, patriotes de l'arrière [...] si nous prenions la décision de la Société des amis de Jaurès, nous notifierions à Ducos que nous entendons mettre quelqu'un pour soutenir l'affaire²⁰.

17 « Maître Paul-Boncour nous parle du procès de Raoul Villain », *Bulletin de la société d'études jaurésiennes*, quatrième année, n°9, avril-juin 1963, page 14. Le deuxième volume des carnets de Marcel Cachin, publiés aux éditions du CNRS en quatre tomes entre 1993 et 1998, est muet à ce sujet.

18 Jean Rabaut, *Jaurès et son assassin*, Éditions du Centurion, Paris, 1967, p. 109.

19 Décernée à titre civil en 1907, la Légion d'honneur de Paul-Boncour est transformée à titre militaire en 1916.

20 Lettre de Marius Moutet à Pierre Renaudel du 21 janvier 1919. Fondation Jean Jaurès, archives Pierre Renaudel, 19 FP 47, « Procès Villain. Coupures. Correspondance ». Nous remercions Thierry Mérel d'avoir attiré notre attention sur cette pièce.

Le 31 janvier 1919, le groupe socialiste parlementaire, la commission administrative permanente (CAP), le conseil d'administration et de direction de *L'Humanité*, ainsi que le conseil d'administration de la Société des amis de Jaurès, décident « de mettre à disposition de Mme et Mlle Jaurès, parties civiles au procès, le concours des citoyens Paul-Boncour et Ducos de la Haille, avocats »²¹. Un autre avocat, André Le Troquer, mutilé de guerre, vient compléter l'équipe avec comme tâche de préparer les témoins. Comme l'ont démontré Jean Rabaut puis, plus récemment, Jacqueline Lalouette²², les choix des avocats de la partie civile expliquent pour une large part leur échec. Paul-Boncour, qui n'est pas pénaliste, n'a « ni plaidé ni discoursé pendant quatre années »²³. À peine deux mois séparent sa désignation du début du procès. De plus, la stratégie adoptée est dictée par des considérations propres aux équilibres du Parti socialiste. Enfin, la famille Jaurès n'est pas associée à la préparation du procès, auquel n'assistent ni la femme ni la fille de Jaurès²⁴ : « La famille de Jaurès n'avait pas participé à la préparation du procès. Mme Louise Jaurès avait été terriblement éprouvée par la mort de son fils, et quand je suis allé la voir, souligne Paul-Boncour, elle ne m'a parlé que de lui »²⁵. Cette situation laisse à la SFIO les coudées franches : « Le Parti et moi avons voulu liquider le procès au plus vite. C'était une séquelle des événements de guerre, dont il ne fallait plus parler », dit encore Paul-Boncour²⁶. La SFIO est mal à l'aise avec la figure de Jaurès qui met en lumière les divergences

21 *L'Humanité*, 1^{er} février 1919. Sur les conditions de la désignation de Paul-Boncour et le choix de la stratégie de la défense, voir aussi la lettre-témoignage d'André Blumel à la Société d'études jaurésiennes du 4 août 1964. AN JPB 424 AP 54 dr 2.

22 Jacqueline Lalouette, *Jean Jaurès. L'assassinat, la gloire, le souvenir*, Perrin, Paris, 2014.

23 Joseph Paul-Boncour, *Entre-deux-guerres...*, tome 2 : *Les lendemains de la victoire, 1919-1934*, Plon, Paris, 1945, p. 9.

24 Jean Rabaut, *Jaurès et son assassin...*, *op. cit.*, p. 109.

25 « Maître Paul-Boncour nous parle du procès de Raoul Villain », art. cit.

26 « Maître Paul-Boncour nous parle du procès de Raoul Villain », *op. cit.*

nées de la guerre et alimente la crise morale entre les tendances. Les « néo-majoritaires » ne souhaitent retenir de la pensée jaurésienne qu'un pacifisme et un internationalisme sans nuance et se cherchent d'autres références, plus à l'Est. À quelques jours de l'ouverture du procès, le 16 mars 1919, *L'Humanité* rend compte de l'inauguration d'un buste de Jaurès à Moscou, lors de laquelle c'est l'adversaire résolu de la guerre et le promoteur de la grève générale et de l'insurrection qui est mis en avant. Les « néo-minoritaires », eux, tiennent au contraire à atténuer cette dimension en rappelant que le député du Tarn n'a jamais été un pacifiste béat et n'a, à aucun moment, écarté la perspective d'une guerre défensive face à un agresseur qui aurait refusé l'arbitrage international²⁷. Devant l'opinion, comme devant un jury populaire, il apparaît plus sage de louer le patriotisme de Jaurès et c'est l'option que retiennent finalement les avocats de la partie civile.

Une stratégie : défendre tout à la fois la pensée politique et la mémoire de Jaurès

Le procès Villain s'ouvre devant la cour d'assises de la Seine le 24 mars 1919²⁸. La première journée d'audience est consacrée à la lecture de l'acte d'accusation puis à l'interrogatoire de l'accusé. À la requête de Paul-Boncour, le président Boucard demande à Villain s'il allait parfois à la Chambre des députés, s'il lisait le *Journal officiel* ou s'il avait assisté à des réunions où avait parlé Jaurès. À ces trois questions, l'accusé répond par la négative. Puis, vingt-neuf témoins de la partie civile se succèdent à la barre les 25 et 26 mars. L'objectif de Paul-Boncour est de réduire à néant les calomnies proférées par la presse nationaliste

27 Les première (1899) et seconde (1907) conférences de La Haye pour le désarmement et la prévention de la guerre ont créé puis confirmé une Cour permanente d'arbitrage destinée à assurer une conciliation et à régler les litiges entre États.

28 Sur le déroulement du procès, on se référera avec un grand profit à Jacqueline Lalouette, Jean Jaurès..., *op. cit.* ; Jean Rabaut, Jaurès et son assassin..., *op. cit.* ; *Le procès de l'assassin de Jaurès*, Éditions de l'Humanité, Paris, 1919 ; *L'Humanité* (qui suit de près et rend compte des débats).

d'avant-guerre et de défendre la mémoire de Jaurès en montrant que sa politique était entièrement guidée par un profond patriotisme. Sa recherche du dialogue avec l'Allemagne est présentée comme étrangère à l'abandon de toute prétention de la France sur l'Alsace-Lorraine. De la même façon, son opposition à la loi de trois ans est exposée comme ayant été guidée par le seul souci de mieux utiliser les réserves et conséquemment de renforcer l'efficacité de l'armée dans la perspective d'un conflit.

Face à la stratégie de la partie civile, les avocats de la défense, M^{es} Henri Géraud et Alexandre Zévaès, se plaignent de l'allongement des débats et du lien minime entre ces développements et l'objet du procès. La tournure des audiences suscite quelques passes d'armes. À Zévaès qui s'écrie « Avant-hier le procès Villain, hier le procès Jaurès, aujourd'hui le procès de la loi de trois ans ! »²⁹, Paul-Boncour rétorque : « Vous l'avez tué à cause de la loi de trois ans ! »²⁹. Les auditions des témoins de la défense se déroulent le 26 et le 27 mars. Les plaidoiries de la partie civile occupent toute la journée du 28 mars. Comme le souligne *L'Humanité* : « Ducos nous permettra bien de le dire, pour l'auditoire, pour le monde du Palais, même pour les militants qui assistaient à l'audience, c'est la plaidoirie de Paul-Boncour qu'on attendait avec curiosité »³⁰. Ce dernier parle pendant près de trois heures. Il regrette d'abord les manques de l'instruction sur les potentielles complicités dont aurait bénéficié Villain et estime que le complément d'enquête demandé en mars 1915 n'a pas permis de les combler. La présence d'un ou plusieurs hommes auprès de Villain le 31 juillet est évoquée. Paul-Boncour semble avoir toujours entretenu un certain penchant pour la théorie d'un complot. Bien des années après le procès, il évoque des propos d'Alexandre Varenne selon qui certains journaux de Berlin ont annoncé la mort de Jaurès

29 *Le procès de l'assassin de Jaurès...*, op. cit., p. 147.

30 *L'Humanité*, 29 mars 1919.

deux heures avant son assassinat³¹. Ensuite, constatant l'absence d'affiliation de Villain à tout groupement politique, il insiste sur la responsabilité morale de l'Action française. Il affirme que cette haine n'est pas éteinte et qu'elle s'est exprimée par la voix de certains témoins de la défense. Lisant de longs extraits de la presse d'avant-guerre, Paul-Boncour cherche à réfuter les allégations présentant Jaurès comme un factieux et un traître. Pour cela, il se livre à une exégèse de la pensée jaurésienne. Citations à l'appui, il explique de quelle manière le député du Tarn a contribué à bâtir les alliances de la France, comment il a examiné les moyens de renforcer l'efficacité de son armée et la façon dont il a voulu que s'établisse un lien puissant entre elle et la Nation toute entière. Avant de conclure, Paul-Boncour dit ne pas croire « que la mémoire de Jaurès serait mieux vengée si une tête tombait et si un peu de sang coupable s'ajoutait à tant de sang héroïque, qui a coulé sur le sol de France »³². L'avocat convient que le refus de la peine de mort, conforme à la sensibilité de Jaurès, a néanmoins « dérouté les jurés et favorisé l'acquittement »³³.

L'échec : l'acquittement de Villain

Le 29 mars, la sixième audience commence par le réquisitoire de l'avocat général Béguin. Écartant les recommandations des médecins aliénistes, le magistrat demande une condamnation sans toutefois proposer de peine. Suivent enfin les plaidoiries de Zévaès puis de Géraud. Dans sa jeunesse proche de Guesde, Zévaès rejoint avant-guerre, comme Paul-Boncour, le Parti républicain-socialiste, et développe une hostilité grandissante à l'égard de la SFIO. Dans sa plaidoirie, textes de Jaurès

31 Discours de Paul-Boncour à la cérémonie commémorative en l'honneur de Jaurès organisée par la Ligue des droits de l'homme, le 20 juin 1959, AN JPB 424 AP 49 dr. 2, dossier du centenaire de Jean Jaurès. Sur les différentes théories relatives à de potentiels commanditaires, voir Jacqueline Lalouette, *Jean Jaurès...*, *op. cit.*, p. 136-146.

32 *Ibid.*, p. 334-335.

33 « Maître Paul-Boncour nous parle du procès de Raoul Villain », *art. cit.*

en mains, il conteste le portrait patriotique flatteur brossé par la partie civile. Non sans talent, il parvient à en démontrer l'excès et à modérer la portée de certains des témoignages de la partie civile. Zévaès réussit à mettre en lumière les interprétations diverses, voire contradictoires, que permet la pensée politique complexe, et parfois plastique, de Jaurès. Il a ainsi beau jeu d'évoquer l'article de *L'Humanité* du 16 mars le présentant comme un irréductible adversaire de la guerre. Il n'est pas peu aidé par l'aile gauche de la SFIO qui proteste au même moment publiquement contre la stratégie des avocats de la partie civile. C'est ce à quoi s'emploie Paul Vaillant-Couturier dans l'édition du 26 mars de *La Vérité* :

Un Jaurès nouveau nous apparaissait, un Jaurès incomplet, un Jaurès réduit pour jour de victoire, un Jaurès légendaire pour carte postale patriotique, un Jaurès tristement pavoisé. Un Jaurès pour société de préparation militaire. Il y a quelque écœurement à faire cette assimilation de Jaurès à ceux qui furent moralement au moins ses assassins³⁴.

Daniel Renoult écrit dans *Le Populaire de Paris* le 29 mars :

Nul n'est dupe de la mise en scène qui représente Jaurès toujours penché sur les questions militaires comme si la préoccupation matérielle et technique de la défense nationale avait accaparé tout son esprit³⁵.

Zévaès demande donc sans surprise l'acquittement. Il est rejoint par Géraud qui présente son geste comme celui d'un exalté troublé par un contexte enfiévré. Sans soutenir que Villain est un dément, Géraud demande à ce que sa culpabilité soit examinée au regard de l'article 64 du Code pénal qui dispose « qu'il n'y a aucun crime ni délit lorsque l'accusé a obéi à une force à laquelle il lui était impossible de résister »³⁶. La tactique adoptée par la défense

34 Cité par Jean Rabaut, *Jaurès et son assassin...*, *op. cit.*, p. 146.

35 *Ibid.*, page 147.

36 *Le procès de l'assassin de Jaurès...*, *op. cit.*, p. 400.

est habile quand on sait que les jurés ont à répondre à deux questions : Villain est-il coupable d'homicide volontaire et a-t-il agi avec préméditation ? Peut-être faut-il voir dans la réplique que Paul-Boncour prononce juste après la plaidoirie de Géraud – « sans exemple dans les annales de l'histoire judiciaire »³⁷ selon ce dernier – la prémonition d'une issue qui s'annonce défavorable ? En effet, alors même que l'ensemble de son argumentation a reposé sur la nature hautement politique du procès, Paul-Boncour se sent dans l'obligation de ramener les jurés à l'essentiel en leur demandant de ne pas oublier qu'il « y a d'un côté une victime et de l'autre un meurtrier »³⁸. Le 29 mars, les jurés répondent par la négative à la première question posée. Le président Boucard prononce alors l'acquittement de Villain. Si le verdict suscite une réprobation quasi-unanime, il ne fait guère de doutes qu'il reflète les erreurs de la partie civile³⁹. Paul-Boncour convient qu'ils avaient été « moins préoccupés de l'assassin, assez pauvre hère, dont l'esprit faible et exalté avait été troublé par ses lectures, que de défendre la mémoire de la victime, surtout contre l'abominable accusation, qui avait accompagné les dernières années de sa vie [...] Contrairement aux habitudes de la partie civile en matière criminelle, nous nous étions moins occupés de l'indignité de l'assassin que de la grandeur de la victime [...] »⁴⁰. Comme le résume Jacqueline Lalouette : « n'était-ce pas présomptueux et aventuré de penser que les jurés seraient plus réceptifs aux écrits [de Jaurès] et aux témoignages en sa faveur qu'aux calomnies de la presse d'extrême-droite ? »⁴¹.

Le verdict contribue à ressouder très ponctuellement la SFIO. Le parti engage un vaste effort de propagande au service du souvenir du grand dirigeant socialiste qui devient un marqueur essentiel de son identité, à quelques mois de la scission de Tours.

37 *Ibid.*, p. 414.

38 *Ibidem.*

39 Jacqueline Lalouette, *Jean Jaurès...*, *op. cit.*, p. 119-121.

40 Joseph Paul-Boncour, *Entre-deux-guerres...*, tome 2, *op. cit.*, p. 10 et 13.

41 Jacqueline Lalouette, *Jean Jaurès...*, *op. cit.*, p. 120.

Joseph Paul-Boncour et l'héritage jaurésien

Dès le procès achevé, Paul-Boncour s'impose comme un des tout premiers gardiens du temple jaurésien et trouve dans cette position matière à accumuler un capital politique au bénéfice d'une influence à conquérir au sein de son nouveau parti.

Faire sa place à la SFIO

En réponse au verdict d'acquittement, une manifestation est envisagée. Paul-Boncour en rend compte dans ses souvenirs en présentant son rôle de façon assez flatteuse :

Le verdict déconcertant avait été rendu le 29 mars dans la nuit. Dès le lendemain j'étais à *L'Humanité* [...]. Il y avait là [...] Marcel Cachin [...] Frossard [...] Léon Blum [...]. Je leur fis part de mon projet : organiser dans Paris, dès le dimanche suivant, un grand cortège de protestation, réponse de la foule aux douze jurés de la Seine. L'idée fut adoptée d'enthousiasme.⁴²

L'événement est organisé le dimanche 6 avril 1919 par les commissions exécutives de la Fédération socialiste de la Seine et de l'Union des syndicats du département⁴³. Une organisation serrée est mise en place⁴⁴. Selon *L'Humanité*, 300 000 manifestants défilent, dix fois moins selon la police⁴⁵. Jean Rabaut, lui, parle d'un rassemblement de 150 000 personnes⁴⁶. Le cortège, parti du Trocadéro, se dirige vers un buste de Jaurès réalisé par Gabriel Pech et installé à l'angle de l'avenue Henri Martin et du square Lamartine. Les rapports de police, qui font état de cris et de chants révolutionnaires et anarchistes⁴⁷, démentent les souvenirs de Paul-Boncour qui affirme que « *pas un chant, pas un cri* » n'a

42 Joseph Paul-Boncour, *Entre-deux-guerres...*, tome 2, *op. cit.*, p. 13-14.

43 *L'Humanité*, 3 avril 1919 ; Marcel Cachin, « Au peuple de Paris ! », *L'Humanité*, 5 avril 1919.

44 *L'Humanité*, 6 avril 1919.

45 *L'Humanité*, 7 avril 1919 ; Jacqueline Lalouette, Jean Jaurès..., *op. cit.*, p. 123.

46 Jean Rabaut, *Jaurès et son assassin...*, *op. cit.*, p. 183.

47 *Ibid.*, p. 183-184.

troublé le cortège⁴⁸. On relève aussi la présence de nombreux anciens combattants et de soldats en uniforme qui, devant le buste de Jaurès, déposent leurs décorations. L'Association républicaine des anciens combattants est associée à l'organisation et assure le service d'ordre⁴⁹. Une délégation, composée du général Percin, Léon Jouhaux, Marcel Sembat, Albert Thomas, Émile Vandervelde et naturellement Paul-Boncour, se rend ensuite villa de La Tour à Passy pour rendre hommage à Louise Jaurès. Elle retrouve sur place Léon Blum, Hjalmar Branting, Lucien Lévy-Bruhl, Anatole France, le lieutenant-colonel Gérard ou encore Pauline Ménard-Dorian⁵⁰. À l'issue de cette cérémonie, Anatole France se rend square Lamartine en compagnie de Paul-Boncour qu'il salue tout spécialement : « Le vieux maître dit simplement : « Vive l'Internationale ! » et il m'étreignit longuement »⁵¹. Tous deux se connaissent : le premier avait préfacé l'ouvrage du second consacré aux syndicats de fonctionnaires publié en 1906. Le 2 avril 1919, *L'Humanité* annonce qu'à « la demande d'un très grand nombre de nos amis [elle publiera] sous peu en brochure les deux plaidoiries de nos amis Paul-Boncour et Ducos de la Haille dans le procès de l'assassin Villain ». Le 27 juillet, le quotidien informe ses lecteurs de l'édition en « une élégante et commode brochure » de la seule plaidoirie de Paul-Boncour⁵². Le procès Villain lui permet donc de « gagner ses lettres de grande naturalisation »⁵³ au sein de la SFIO. Commencant à écrire dans *L'Humanité* à partir de juillet 1919, il livre comme premier article ses souvenirs sur Jaurès⁵⁴. Il engage une tournée de conférences auprès des unions

48 Joseph Paul-Boncour, *Entre-deux-guerres...*, tome 2, op. cit., p. 15.

49 *Ibidem*.

50 Jacqueline Lalouette, *Jean Jaurès...*, op. cit., p. 124.

51 Joseph Paul-Boncour, *Entre-deux-guerres...*, op. cit., tome 2, p. 16.

52 Joseph Paul-Boncour, *Plaidoirie au Procès de l'assassin de Jaurès*, Paris, Librairie du Parti socialiste et de L'Humanité, Paris, 1919. Il faut attendre 1920 pour que les éditions de L'Humanité publient un compte-rendu plus complet des débats : *Le procès de l'assassin de Jaurès...*, op. cit..

53 Joseph Paul-Boncour, *Entre-deux-guerres...*, tome 2, op. cit., p. 14.

54 Joseph Paul-Boncour, « Souvenirs », *L'Humanité*, 31 juillet 1919.

syndicales, dans les Fédérations socialistes et les sections parisiennes⁵⁵. Bien qu'encore discret dans les congrès du parti⁵⁶, il affiche progressivement ses positions anti-révolutionnaires⁵⁷.

Cette nouvelle notoriété fait de lui un candidat putatif aux prochaines élections législatives. Abandonnant son département natal du Loir-et-Cher, il est désigné le 30 octobre 1919, dans la perspective des élections législatives de novembre 1919, comme tête de liste de la SFIO dans le deuxième secteur électoral du département de la Seine (1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 11^e, 12^e et 20^e arrondissements)⁵⁸. La modification de la loi électorale en juillet 1919, c'est-à-dire l'abandon du scrutin uninominal à deux tours dans le cadre de l'arrondissement, au profit d'un scrutin proportionnel de liste avec prime majoritaire et, concomitamment, le sectionnement du département de la Seine, aurait dû conduire à l'élaboration de listes de large union avec les radicaux. Or, les socialistes sont dans l'opposition depuis 1917 et refusent la participation. Ils font le choix, lors du congrès extraordinaire d'avril 1919, de constituer des listes homogènes (motion Bracke). Malgré le basculement de majorité, la SFIO est très divisée. Contre les résolutions du congrès, onze députés socialistes votent les crédits de la défense nationale. Dans ce contexte, la fédération de la Seine décide de ne pas reconduire les parlementaires frondeurs qu'elle compte en son sein pour les élections législatives de novembre. Ces derniers démissionnent et sont suivis par d'autres députés. En octobre, à l'occasion d'une réunion présidée par Georges Ducos de La Haille, les démissionnaires décident de

55 Il parle ainsi de Jaurès devant les organisations syndicales de la Bourse du travail de Paris le vendredi 11 avril 1919, *L'Humanité*, 12 avril 1919. Le jeudi 31 juillet 1919 il est à Nantes et le lendemain à Saint-Nazaire, *L'Humanité*, 31 juillet 1919. Le samedi 9 août, il s'exprime devant les membres du groupe de Paris de la Fédération du Pas-de-Calais et ceux de la 18^e section, *L'Humanité*, 8 et 9 août 1919.

56 Il co-préside néanmoins certaines séances du congrès d'avril 1919. *L'Humanité*, 23 avril 1919.

57 Joseph Paul-Boncour, « La porte dans le mur », *L'Humanité*, 26 août 1919 et Paul Faure, « De la réforme à la Révolution », *L'Humanité*, 6 septembre 1919.

58 *L'Humanité*, 31 octobre, 3 et 5 novembre 1919.

présenter des listes contre la SFIO⁵⁹, dont le bilan à l'occasion de ce scrutin est objectivement décevant. Certes, le parti passe de 1,41 million de voix en 1914 à 1,73 million en 1919, mais il ne parvient à faire élire que 68 députés contre 104 en 1914⁶⁰. Paul-Boncour obtient 52 073 voix quand ses co-listiers Pierre Dormoy et Léon Blum – seuls élus avec lui sur une liste de douze noms – recueillent respectivement 50 528 et 49 379 voix⁶¹. Dans le premier secteur, sur quatorze sièges à pourvoir, on compte quatre députés socialistes élus ; dans le troisième secteur, sur quatorze sièges, trois vont à des socialistes, dans le quatrième secteur, les quatorze sièges vont à la liste du Bloc national⁶². Le succès relatif que remporte Paul-Boncour repose donc sur une certaine ambiguïté, voire un malentendu, car il reflète celui d'une tendance minoritaire au sein de la SFIO et encore davantage au sein de la fédération de la Seine. L'héritage de Jaurès sert dans ce contexte de puissant faire-valoir idéologique au service de ses orientations réformistes.

L'héritage jaurésien au service d'une tendance

Jaurès, que l'on considère comme un point d'équilibre et un atout pour l'unité du parti socialiste, est bientôt confisqué par les « néo-minoritaires » à mesure que les « néo-majoritaires » se détachent du modèle unitaire et social-démocrate⁶³. Plusieurs initiatives participent de cette dynamique de captation/

59 Georges Lefranc, *Le mouvement socialiste sous la Troisième République*, tome 1, *op. cit.*, pp. 24-215 ; Georges Bonnefous, *Histoire politique de la III^e République*, tome III : *L'après-guerre (1919-1924)*, Presses universitaires de France, Paris, 1959, 2^e édition, 1968, p. 32.

60 Jean-Marie Mayeur, *La vie politique sous la Troisième République, 1870-1940*, Le Seuil, Paris, 1984, p. 230, 256-257.

61 *L'Humanité*, 19 novembre 1919.

62 *Ibidem*.

63 Sur la liquidation de l'héritage jaurésien au lendemain du congrès de Tours, voir Romain Ducoulombier, *Régénérer le socialisme. Aux origines du communisme en France (1905-1925)*, thèse pour le doctorat d'histoire, sous la direction de Marc Lazar, Institut d'études politiques de Paris, 2007, p. 135-140.

dissociation, qui donne sa pleine mesure après la scission de Tours. La composition du numéro d'hommage de la revue *Floréal* que Paul-Boncour, son fondateur et directeur, consacre à Jaurès en juillet 1920 constitue un premier indice⁶⁴. Le nouveau député de la Seine compte aussi parmi les membres du comité de publication des œuvres de Jaurès constitué à l'initiative de la Société des amis de Jean Jaurès, présidée par Lucien Lévy-Bruhl, témoin au procès Villain⁶⁵. Alors que les cérémonies d'hommage se multiplient, la nécessité politique de s'emparer du monopole jaurésien s'accroît. Entre 1921 et 1924, huit statues à son image sont inaugurées. Toutes sauf une sont d'initiative socialiste⁶⁶. Paul-Boncour prend la parole lors de l'inauguration de celle de Montpellier en octobre 1922, puis lors de cérémonies semblables en juin 1923 à Carmaux, et en mars 1925 à Castres. Cette logique est poussée à l'extrême quand, mal à l'aise au sein de la fédération « bolchévisante »⁶⁷ de la Seine, il est choisi lors des élections législatives de 1924 pour succéder à Albert Thomas dans sa circonscription du Tarn ; celle-là même que représentait Jaurès ! La liste du Cartel sur laquelle il figure triomphe et emporte à la majorité absolue les quatre sièges du département.

Le débat, très vif, atteint son acmé au moment de la panthéonisation, à l'été 1924. Les communistes – qui veulent intégrer à leurs traditions en gestation le pacifisme et l'internationalisme de Jaurès – accusent les socialistes de vouloir accaparer Jaurès. Léon Blum admet « qu'il était à notre parti [...] à notre pensée

64 *Floréal*, n°26, 31 juillet 1920

65 Lettre de Marcel Legras, maire de Suresnes, à Paul-Boncour du 20 juillet 1959, AN JPB 424 AP 49 dr 3. Voir aussi Gilles Candar, « L'édition des Œuvres de Jean Jaurès », *Le Carnet du Mouvement social*, 20 février 2017, en ligne [<https://lms.hypotheses.org/248>].

66 Maurice Agulhon, « Une contribution au souvenir de Jean Jaurès : les monuments en places publiques », in *Jaurès et la classe ouvrière*, Les Éditions ouvrières, 1981, p. 174.

67 Joseph Paul-Boncour, *Entre-deux-guerres....*, tome 2, *op. cit.*, p. 59.

[...] à notre doctrine »⁶⁸. Si les députés communistes s'abstiennent, les députés socialistes votent en faveur du projet de loi de panthéonisation. Paul-Boncour est particulièrement satisfait de cette décision qui vient conforter l'ancrage de l'héritage jaurésien dans la vieille maison⁶⁹. Il y apporte sa pierre en demandant à ce que la panthéonisation se déroule le 11 novembre, afin de mettre au même plan le pacifisme et le patriotisme de Jaurès⁷⁰. Comme nouveau député socialiste du Tarn, il est un des plus légitimes à fixer le cadre de cet hommage rendu par la Nation. Il ne joue pourtant qu'un rôle modeste, car, s'il est bien l'un des délégués du groupe parlementaire à la cérémonie d'Albi, il ne figure pas au sein du comité d'organisation⁷¹. Le plan initial est néanmoins confié au directeur du théâtre de l'Odéon, Firmin Gémier, qui, en déplacement aux États-Unis, laisse la main à Gustave Charpentier et Saint-Georges de Bouhéliér⁷², tous trois des proches de Paul-Boncour⁷³. Par ailleurs, celui-ci se trouve au premier rang, aux côtés des ouvriers de Carmaux, le jour de la panthéonisation et il est de la petite délégation qui assiste le 26 novembre à la descente du cercueil dans la crypte.

La figure de Jaurès est donc commode pour promouvoir le participationnisme et l'union des gauches. Au sein de la SFIO, malgré la scission de Tours, c'est pourtant toujours l'antiministériarisme qui domine. Bien que le parti ne prenne pas part au gouvernement du Cartel, en vertu de la doctrine du « soutien

68 Jacqueline Lalouette, *Jean Jaurès...*, *op. cit.*, page 154. Voir aussi Romain Ducoulombier, *Régénérer le socialisme...*, *op. cit.*, p. 140-149.

69 Jacqueline Lalouette, *Jean Jaurès...*, *op. cit.*, p. 156.

70 *Ibid.*, page 157. C'est finalement la date du 23 novembre qui sera retenue.

71 *Le Populaire*, 3 et 16 novembre 1924.

72 Avner Ben Amos, « La «panthéonisation» de Jean Jaurès. Rituel et politique pendant la III^e République », *Terrain*, n°15, 1990, p. 49-64.

73 La correspondance conservée avec ces personnalités dans ses archives privées en atteste. Sur les liens entre Paul-Boncour et Saint-Georges de Bouhéliér voir notamment notre notice dans : « Joseph Paul-Boncour : la régionalisation en débat », dans Vincent Aubelle, Nicolas Kada (dir.), *Les grandes figures de la décentralisation. De l'Ancien Régime à nos jours*, Berger Levrault, Paris, 2019.

sans participation », Paul-Boncour accepte d'être nommé délégué de la France à la Société des Nations, aux côtés d'Aristide Briand : « la phobie [des] dirigeants [de la SFIO] pour la participation au pouvoir était telle, que j'étais périodiquement mis en cause pour le mandat, qu'avec l'autorisation du parti, j'avais accepté des "gouvernements bourgeois" »⁷⁴.

En novembre 1927, il devient même président de la commission des Affaires étrangères de la Chambre. Contraint de quitter Genève un an plus tard, Paul-Boncour s'est beaucoup appuyé sur le souvenir de son prédécesseur pour justifier sa présence à la SDN. À l'occasion de l'anniversaire de sa mort célébré le 24 juillet 1927 à Carmaux, à l'issue d'un discours lors duquel il s'est écrié qu'« hors de l'union des gauches, pas d'organisation de la paix », et alors que l'exercice de ses fonctions à Genève est de plus en plus contestée, les socialistes du Tarn votent un ordre du jour où l'internationalisme voisine avec le patriotisme :

Les citoyens de la région de Carmaux [...] manifestent leur confiance en leur élu, le citoyen Paul-Boncour, qui, en luttant à Genève pour l'organisation de la paix internationale et en travaillant en France à la sécurité nationale contre la possibilité d'une agression, s'est directement inspiré des idées et des enseignements de Jaurès, martyr de la paix, qu'il plaçait au-dessus de tout⁷⁵.

Marginalisé, Joseph Paul-Boncour quitte la SFIO en 1931 et rend au parti son mandat suite à son élection comme sénateur du Loir-et-Cher. Dans son panthéon politique, conformément au recentrage qu'il opère à ce moment là, Jaurès laisse progressivement la place à Briand. La filiation entre les deux hommes est évidente dans son esprit : « Que de fois j'ai entendu Briand

74 Joseph Paul-Boncour, *Entre-deux-guerres...*, tome 2, *op. cit.*, p. 238.

75 *La Dépêche*, 29 juillet 1927, AN JPB 424 AP 11 dr 2.

[...] déplorer [Jaurès] à Genève ! »⁷⁶. Il faut attendre l'avènement du Front populaire pour voir Paul-Boncour – alors membre de l'Union socialiste républicaine – timidement renouer. A la demande de Jean Longuet, président de l'Association pour le maintien du souvenir de Jean Jaurès, il accepte de rejoindre le comité d'honneur de la journée nationale de l'anniversaire de sa mort organisée le 31 juillet 1937. Pour autant, arguant d'un déplacement prévu de longue date, il ne peut être présent et dit ne pas croire à la possibilité de mettre sur pied, dans un délai si court, un comité local dans son département⁷⁷. Il est en effet mal à l'aise à l'USR, aux côtés des néo-socialistes. Dans *L'Homme libre* du 11 novembre 1937, Max Bonnafous, professeur à l'université de Bordeaux, chargé en 1929 de l'édition des œuvres de Jaurès aux éditions Rieder, mais surtout fondateur du Parti socialiste de France-Union Jean Jaurès, publie un article intitulé « Où est Jaurès ? ». Paul-Boncour répond en ces termes : « Sûrement pas avec l'U.S.R., dont la politique, que je ne continuerai pas à couvrir longtemps si elle continue elle-même, a eu pour effet de faire rentrer la réaction dans la circonscription de Carmaux »⁷⁸. Aux deux extrémités du spectre chronologique de l'entre-deux-guerres, l'héritage jaurésien irrigue la rhétorique, les références et les objectifs de gauches diverses, voire antagonistes. Sa plasticité explique que les contemporains s'en disputent l'exégèse sans qu'aucun ne parvienne finalement à en fixer le périmètre définitif.

76 « Jaurès, 31 juillet 1948 », AN JPB 424 AP 49 dr 2. Parmi les autres signaux faibles de cette filiation entre les deux hommes, relevons, pour l'anecdote, que parmi les objets que Paul-Boncour confie à Gaston Poulain, le conservateur des musées de Castres, pour l'exposition Jaurès organisée dans cette ville en mai 1959, se trouve un canif portant la mention « Apôtre de la Paix » qui, à l'effigie d'Aristide Briand, ne put pour cette raison être exposé. Lettre de Gaston Poulain à Paul-Boncour, 9 janvier 1960, AN JPB 424 AP 49 dr 2.

77 AN JPB 424 AP 49 dr 2.

78 Lettre de Paul-Boncour à Max Bonnafous du 20 novembre 1937, AN JPB 424 AP 49 dr 3.

Rendre témoignage à Jaurès

Homme de presse lié aux milieux artistiques, Paul-Boncour entend faire fructifier sur d'autres fronts le lien qui l'unit à Jaurès. Au lendemain du procès Villain, sur une suggestion de Jacques Grétilat du théâtre de l'Odéon, par ailleurs directeur artistique des films *Le Cyclope*, il rédige un scénario pour un film muet sur la vie de Jaurès. Grétilat s'est pourtant avancé. En août, il informe Paul-Boncour que Potier, directeur des films *Pierrot* avec lequel il est en étroite collaboration, ne peut s'engager et ne pourra le faire qu'en novembre au motif qu'il lui faut préalablement augmenter le capital de sa société⁷⁹. La ficelle est grosse : c'est bien le mauvais résultat des élections législatives de novembre 1919 qui signifie la fin de l'aventure. À l'été 1936, alors qu'il quitte ses fonctions dans le gouvernement d'Albert Sarraut, Paul-Boncour tente à nouveau de valoriser son scénario en cherchant à le faire adapter au parlant. Les différents projets cinématographiques qui émergent autour de Jaurès l'incitent à le déposer à la société des auteurs⁸⁰. La Compagnie générale française d'exploitations cinématographiques dirigée par Alfred Basin se montre intéressée par « La Vie de Jean Jaurès ». Ce dernier envisage une collaboration avec le gouvernement soviétique via la compagnie *Soyuzintorgkino*, qui considère néanmoins le film comme trop statique ; une opinion d'ailleurs partagée par la productrice Denise Batcheff (Tual), interrogée à ce sujet par Suzanne Blum, collaboratrice de Paul-Boncour au sein de son cabinet d'avocat. Paul-Boncour, parallèlement en pourparlers avec Jean Lévy-Strauss, a exigé une réponse rapide. En raison du temps nécessaire à l'adaptation du scénario, il se voit rendre sa liberté par Basin sans que les relations nouées avec Lévy-Strauss

79 Lettres de Jacques Grétilat à Joseph Paul-Boncour des 4 avril et 27 août 1919, AN JPB 424 AP 54 dr 2.

80 AN JPB 424 AP 54 dr 2.

ne permettent d'aboutir⁸¹. Sans doute Paul-Boncour a-t-il aussi craint de travailler avec une société soviétique. Dans une lettre qu'il adresse à Ninon Tallon, chargée par la Compagnie générale française d'exploitations cinématographiques de se rendre à Moscou pour négocier les conditions de la version russe – et par ailleurs nièce d'Édouard Herriot⁸² –, il écrit :

Autre question importante : la version russe. Aucun inconvénient pour les modifications à apporter au point de vue du style et de la mise en scène, mais je tiens beaucoup, étant donné ma personnalité politique, à ce qu'il n'y en ait pas au point de vue des idées et je vous remercie de bien vouloir m'en donner par avance l'assurance⁸³.

La politique n'est en effet jamais loin. Devenu ministre des Affaires étrangères dans le deuxième cabinet Blum, il joue de son influence pour empêcher la réalisation d'un film de Pierre Chenal sur la « Vie généreuse de Jean Jaurès » où le rôle principal doit être tenu par Jean Aquistapace. À l'époque, le ministre est déjà en discussion avec Abel Gance pour son propre scénario après que ce dernier a refusé, fin 1937, le projet d'un film sur Jaurès à partir d'un scénario de Lucien Besnard et Carlo Rim, au motif que cette œuvre le présentait non pas comme socialiste, mais comme

81 Contrat entre Paul-Boncour et la Compagnie générale française d'exploitations cinématographiques ; lettre de la compagnie « Soyuzintorgkino » à madame Steinhof Tallon, 4 octobre 1936 ; lettre de Georges Caurier à Joseph Paul-Boncour, 24 octobre 1936 ; lettre de Denis Batcheff à Suzanne Blum, 22 décembre 1936 ; lettre d'Alfred Basin à Paul-Boncour, 16 septembre 1936 ; lettres de Paul-Boncour à Jean Lévy-Strauss, 31 août et 28 octobre 1936 ; lettre de Jean Lévy-Strauss à Paul-Boncour, 28 août et 28 novembre 1936, AN JPB 424 AP 54 dr 2.

82 C'est en 1924, sous le gouvernement d'Édouard Herriot, que la France reconnaît officiellement l'URSS.

83 Lettre de Paul-Boncour à Ninon Tallon, août 1936 ; carte pneumatique de Georges Caurier à Paul-Boncour, 29 juillet 1936, AN JPB 424 AP 54 dr 2.

communiste⁸⁴. Gance bénéficie en retour de l'appui de Paul-Boncour pour la diffusion de ses œuvres à l'étranger. S'il ne peut finalement obtenir d'intervention officielle du ministre en faveur de la projection de son film « J'accuse », refusé en Allemagne et en Tchécoslovaquie en raison de son caractère pacifiste, Gance reçoit néanmoins un accueil bienveillant pour les projets qu'il nourrit en Amérique du Sud. Sa proximité avec la fille de Paul-Boncour, Catherine, semble lui avoir ouvert quelques portes⁸⁵. À la fin de l'année 1946, le projet de film est relancé avec le concours de Gance. À l'été 1947, grâce à l'intervention de Madeleine Léo-Lagrange, ancienne députée du Nord et chargée de mission à la présidence du Conseil, le Groupe d'action culturelle Juin 1944 se dit intéressé. Le projet est toutefois définitivement abandonné en mars 1949, après plusieurs mois de négociations infructueuses⁸⁶. Malgré ces écueils, Paul-Boncour ne renonce pas et prend sans davantage de succès l'attache de Pierre Gurgo-Salice à l'été 1951 avant de se tourner vers Pierre Herbaut, secrétaire général adjoint de la SFIO au printemps 1959⁸⁷. C'est donc avec un certain dépit qu'il accueille la sortie de « Ils ont tué Jaurès », en 1963. On le constate à la lecture de la lettre qu'il envoie à Henry Torrès :

84 Note du cabinet du ministre recommandant l'envoi d'une protestation à Charles Burguet, président de la société des auteurs de films ; lettre d'Abel Gance à Paul-Boncour du 25 mars 1938 ; lettre d'Abel Gance à Paul-Boncour, 14 décembre 1937, AN JPB 424 AP 54 dr 2.

85 Note pour le service des œuvres françaises à l'étranger, 7 avril 1938 ; note pour le Président, 7 avril 1938 ; lettre d'Abel Gance à Catherine Paul-Boncour, 4 avril 1938 ; lettre du ministre de Tchécoslovaquie à Paris au Président Paul-Boncour, 4 avril 1938 ; note du service des œuvres françaises à l'étranger pour le ministre, 2 avril 1938 ; note du service des œuvres françaises à l'étranger pour le ministre, 31 mars 1938 ; lettre d'Abel Gance Paul-Boncour, 9 et 25 mars 1938, AN JPB 424 AP 54, dr 2.

86 Lettre de Madeleine Léo-Lagrange à Paul-Boncour, 2 juillet 1947 ; lettres du secrétaire général de « Juin 1944. Groupe d'action culturelle » à Paul-Boncour, 19 juillet, 13, 22, 26 décembre 1947, 20 janvier 1948, 27 janvier 1949, 7 mars 1949 ; lettres d'Abel Gance à Paul-Boncour, 26 décembre 1945, 27 juin, 24 octobre 1946, 16 février 1948, AN JPB 424 AP 54 dr 2.

87 Lettre de Pierre Gurgo-Salice à Paul-Boncour, 3 juillet 1951 ; lettre de Pierre Herbaut à Paul-Boncour, 2 juin 1959, AN JPB 424 AP 54 dr 2.

Étiez-vous au gala de « Ils ont tué Jaurès ? » [...] Confidentiellement, à mon avis, c'est un échec qui ne sert en rien la mémoire de Jaurès. Tout est à faire de ce point de vue [...] figurez-vous que depuis 45 ans, j'ai dans mes cartons un scénario [...] l'idée m'est venue que, peut-être, je pourrais profiter de la représentation [...] pour tâcher qu'on utilise mon scénario [...] j'ai pensé à vous⁸⁸.

Si un début de collaboration s'esquisse entre les deux hommes⁸⁹, l'aboutissement du long cheminement cinématographique de Paul-Boncour consiste en fin de compte dans le documentaire « Il y a cinquante ans, Jaurès » qui sort sur les écrans le 31 juillet 1964. Réalisé par Georges Croses et produit par Jean Rabaut, ce film de trente minutes met en scène Paul-Boncour aux côtés de Georges Weill, dernier témoin en vie de l'assassinat.

Joseph Paul-Boncour contribue par ailleurs aux cérémonies du centenaire de la naissance de Jaurès organisées en 1959. Il prend part à l'inauguration d'une exposition à Castres, le 1^{er} mai, et confie plusieurs objets à Gaston Poulain, conservateur des musées de la ville⁹⁰ : un volume d'œuvres de Silvio Pellico, décerné à Jaurès pour son premier prix d'instruction religieuse au collège de Castres pour l'année 1869-1870, une photographie de Jaurès à Montevideo dédicacée par le capitaine Gérard pour Paul-Boncour, un poème manuscrit d'Anna de Noailles intitulé *Immortalité*, consacré à la mort de Jaurès, et « copié de sa main sur un grand portrait et qu'elle m'a remis le lendemain du jour où j'avais marché en tête du cortège qui conduisait Jaurès au Panthéon, porté par les mineurs de Carmaux »⁹¹. Cet événement est d'ailleurs l'occasion pour Paul-Boncour de mesurer

88 Lettre de Paul-Boncour à Henry Torrès, 2 mai 1963, AN JPB 424 AP 54 dr 2.

89 Aux écoutes, 10 avril 1964, AN JPB 424 AP 54 dr 2.

90 AN JPB 424 AP 49 dr 2. C'est à Gustave Poulain que l'on doit la création du musée Jaurès en 1954 et aussi le changement de nom du musée de Castres en musée Goya.

91 Lettre de Paul-Boncour à Louis Bazerque, maire de Toulouse, 20 novembre 1959, AN JPB 424 AP 49 dr 2. Ces objets sont également présentés à partir du 21 novembre au musée des Augustins, à Toulouse.

ce qui reste de son influence. Alerté par le responsable de la Fédération du Tarn, Léon Rouzaud, de ce que le parti socialiste n'est pas invité aux cérémonies, Paul-Boncour sollicite le préfet du département Maurice Doublet et obtient l'assurance du maire de Castres, son ancien collègue député radical du Tarn, Lucien Coudert, que le secrétaire fédéral, le sénateur et les anciens conseillers municipaux socialistes seront conviés⁹². Le 20 juin, il prend part à la manifestation de la Ligue des droits de l'Homme à La Sorbonne, aux côtés d'Ernest Labrousse⁹³, de Daniel Mayer et Pierre Mendès-France. Le 11 juillet, il prononce une allocution au Panthéon, aux côtés de Suzanne Lacore et de Guy Mollet. Les 12 et 13 septembre, il est présent aux cérémonies de Castres et Carmaux. Le 12 octobre, il est à Nevers. Le 29 du même mois, il s'exprime au théâtre Récamier devant la Ligue française de l'enseignement. Le 14 novembre, il est à Abbeville. Très demandé, mais âgé de 86 ans, il doit décliner plusieurs invitations⁹⁴. Il contribue par ailleurs au numéro de *La Revue socialiste* consacré au centenaire de Jaurès en juillet 1959⁹⁵. Enfin, il est approché par la nièce de Jaurès, Yvonne Régnier-Jaurès, pour « faire revivre, sous la forme d'une Société d'Études jaurésiennes, l'ancienne Société des Amis de Jaurès qui avait disparu avec la dernière guerre » et dont la présidence est confiée à Ernest Labrousse⁹⁶. Dans ce contexte commémoratif,

92 Lettre de Léon Rouzaud à Paul-Boncour, 21 avril 1959 ; lettres de Paul-Boncour à Gaston Poulain et à Lucien Coudert, 23 avril 1959 ; lettre de Lucien Coudert à Paul-Boncour, 24 avril 1959, AN JPB 424 AP 49 dr 2.

93 Lors de la manifestation en l'honneur de Jaurès du 6 avril 1919, Labrousse était le secrétaire des étudiants socialistes révolutionnaires qui n'avaient pas hésité à prolonger la manifestation du 6 avril 1919. Jean Rabaut, *Jaurès et son assassin...*, *op. cit.*, p. 184.

94 Il refuse les invitations de la section SFIO de Saint-Étienne et de la mairie du Pré-Saint-Gervais, AN JPB 424 AP 49 dr 3.

95 Joseph Paul-Boncour, « Jaurès prophète », *op. cit.*.

96 Lettre d'Yvonne Régnier-Jaurès à Paul-Boncour, 23 juin 1959, AN JPB 424 AP 49 dr 3.

Paul-Boncour s'exprime dans les médias⁹⁷. Il fait la connaissance de Jean Rabaut, de la Radiodiffusion-télévision française⁹⁸. À l'occasion des travaux qu'il entreprend sur l'assassinat, le journaliste constate la disparition du dossier du procès ; Yvonne Régnier-Jaurès sollicite l'intervention de Paul-Boncour pour que des recherches plus approfondies soient menées par le ministère de la Justice⁹⁹. Sans répondre favorablement, Paul-Boncour rappelle qu'il a remis à Jean Rabaut le dossier en sa possession¹⁰⁰. Il engage néanmoins d'autres démarches et prend contact avec le successeur de M^e Benaze, l'avoué de l'épouse de Jaurès qui s'était, en juin 1915, opposé à la mise en liberté provisoire de Villain¹⁰¹. Paul-Boncour apporte donc un concours précieux aux travaux des premiers historiens à s'être penchés sur l'assassinat de Jaurès.

Au crépuscule de sa vie, si Joseph Paul-Boncour n'a plus vraiment les moyens d'exercer son empire moral sur la mémoire de Jaurès, il n'entend pas pour autant renoncer à la préséance de sa parole de témoin.

Comme Jaurès, Paul-Boncour est assez tardivement venu au socialisme. Si Jaurès a un temps frayé avec les républicains opportunistes, Paul-Boncour, lui, a d'abord gravité dans l'orbite des radicaux. Tous deux sont par ailleurs issus d'un milieu

97 Il est par exemple à l'antenne de Radio-Genève le 4 septembre 1959 pour l'émission « Le miroir du monde » consacrée au centenaire de la naissance de Jaurès. AN JPB 424 AP 53 dr 3.

98 Note du 28 avril 1959, AN JPB 424 AP 49 dr 2.

99 Lettre d'Yvonne Régnier-Jaurès à Paul-Boncour, 8 décembre 1963, AN JPB 424 AP 54 dr 2.

100 Lettre de Paul-Boncour à Yvonne Régnier-Jaurès, AN JPB 424 AP 54 dr 2. Ce dossier n'est pas présent dans le fonds Paul-Boncour aux Archives nationales. Contactés, les descendants de Jean Rabaut ont expliqué ignorer le sort de ces documents.

101 Lettre de Paul-Boncour à M^e Gaultier, 9 mars 1963 et réponse de M^e Gaultier à Paul-Boncour, 13 mars ; lettre de M^e Benaze au Procureur de la République, 4 juin 1915 (copie de la pièce 277 du dossier Jaurès), AN JPB 424 AP 54 dr 2.

bourgeois, quand bien même la famille de Paul-Boncour était financièrement bien plus à l'aise que celle de Jaurès. La convergence des trajectoires n'épuise certainement pas à elle seule les ressorts de la convergence politique et personnelle qui intervient à la veille de la Grande Guerre. On ne peut néanmoins s'empêcher de se demander si elle y a pris sa part.

Cette proximité, réelle ou supposée, facilite l'élaboration par Paul-Boncour d'un modèle de référence théorique et idéologique à partir du souvenir et de la pensée de Jaurès. Celui-ci participe de la constitution d'une nouvelle identité doctrinale de la SFIO et se veut une contribution à l'invention par le Parti socialiste d'une culture politique propre et nouvelle, tant ses valeurs sont désormais contestées sur sa gauche après la scission du congrès de Tours. Pour autant, le succès n'est guère au rendez-vous en raison de la forte concurrence qui s'exerce autour de l'héritage jaurésien. Au lendemain du second conflit mondial, c'est-à-dire à partir du moment où l'enjeu de sa captation devient bien moins prégnant, il prend une forme différente et adopte une dimension plus mémorielle.

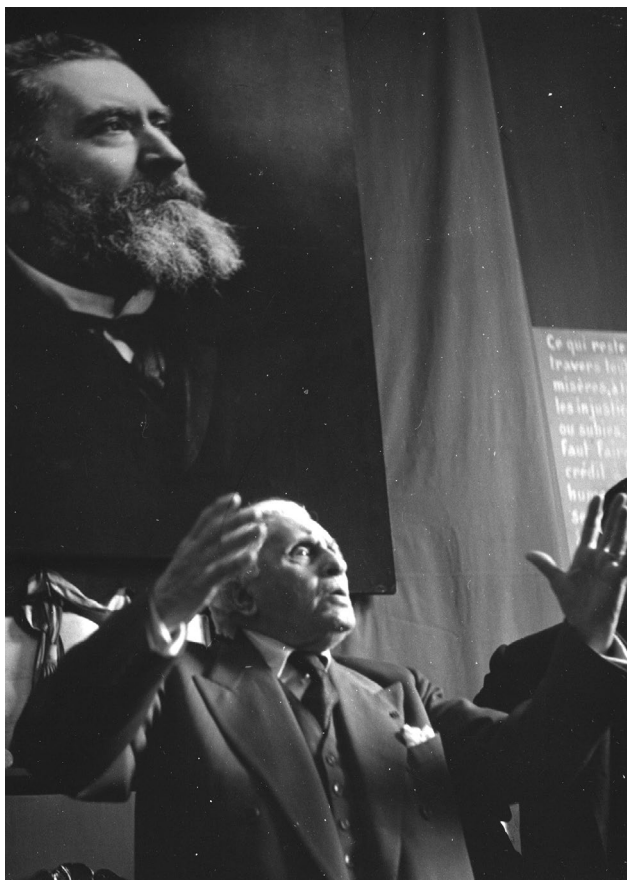


Joseph Paul-Boncour, député du Tarn

*Inauguration de la place Jean-Jaurès avec monument éponyme
le 15 mars 1925.*

Publié dans *Le Monde Illustré* (21 mars 1925)

Cote : 1CNMJJ-Fi.664.20 - © Ville de Castres (Tarn), CNMJJ



*Musée Goya-Jaurès. - Visite de Joseph Paul-Boncour, 1^{er} mai 1959.
Inauguration de l'exposition du "Centenaire de Jaurès".
Joseph Paul-Boncour.
Cote : 4Fi560 - © Ville de Castres (Tarn), Archives municipales*



*Musée Goya-Jaurès. - Visite de Joseph Paul-Boncour, 1^{er} mai 1959.
Inauguration de l'exposition du "Centenaire de Jaurès".
De gauche à droite, Paul Ramadier, M^{me} Régnier-Jaurès, Joseph Paul-
Boncour et Lucien Coudert.
Cote : 4Fi572 - © Ville de Castres (Tarn), Archives municipales*